

Louhossoa



Luhuso

Tel : 0559933092 Fax 0559933498
Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 1^{er} août 2018

20180033

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (10) :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, ROUX Laurent, MONGABURE Bernadette, JAUREGUIBERRY Jean Louis : Conseillers

Etaient excusés (4) :

OLHAGARAY Michel, SAPPARART Bertrand, IRIART-BONNECAZE Carole, HIRIART Alain,

Ont donné procuration (1) :

SAINT-PIERRE Marie Claire à HARRIET Jean Pierre

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Achat terrains MOCHO-ETCHEMENDY et SCHULTHEISS

Le Conseil Municipal a décidé de classer en voirie communales, une partie du chemin dit de Crouteco, ouvert à la circulation et goudronné depuis de nombreuses années.

Ce chemin emprunte les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	1317	Galbarioa	00 ha 04 a 98 ca
C	1321	Galbarioa	00 ha 04 a 67 ca

Total surface : 00 ha 09 a 65 ca

Appartenant à Monsieur Jean MOCHO-ETCHEMENDY,

Et,

Section	N°	Lieudit	Surface
C	683	Galbarioa	00 ha 00 a 41 ca
C	998	Galbarioa	00 ha 00 a 09 ca
C	1000	Galbarioa	00 ha 00 a 02 ca
C	1001	Galbarioa	00 ha 00 a 48 ca
C	1004	Galbarioa	00 ha 04 a 64 ca

Total surface : 00 ha 05 a 64 ca

Appartenant aux consorts SCHULTHEISS,

Précision faite que les parcelles C 998, 1000, 1001, et 1004 proviennent des divisions suivantes :

- a) La parcelle originairement cadastrée section C numéro 676 lieudit Galbarioa pour une contenance de quarante et un centiares (00ha 00a 41ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.
 - La parcelle vendue cadastrée section C numéro 998 pour neuf centiares (00ha00a09ca)

- b) La parcelle originairement cadastrée section C numéro 680 lieudit Galbarioa pour une contenance de six ares neuf centiares (00ha 06a 09ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.
 - La parcelle vendue cadastrée section C numéro 1000 pour deux centiares (00ha00a02ca).
 - La parcelle vendue cadastrée section C numéro 1001 pour quarante-huit centiares (00ha00a48ca).

- c) La parcelle originairement cadastrée section C numéro 681 lieudit Galbarioa pour une contenance de vingt et un ares cinquante-sept centiares (00ha 21a 57ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.
 - La parcelle vendue cadastrée section C numéro 1004 pour quatre ares et soixante-quatre centiares (00ha04a64ca).

Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur FOUCAULT géomètre expert à CAMBO LES BAINS, le 19 septembre 2007 sous le numéro 220R.

Une enquête publique avait été effectuée par Monsieur LARRALDE, policier municipal, qui a émis un avis favorable, de même que les propriétaires desdites parcelles.

Toutes les pièces concernant ce dossier ont été publiées et affichées dans les formes habituelles.

Afin de parvenir à la régularisation des actes de cession au profit de la Commune de LOUHOSSOA desdites parcelles, le Conseil Municipal :

- DECIDE que le prix de vente de celles-ci sera :
 - En ce qui concerne les parcelles appartenant à Monsieur MOCHO-ETCHEMENDY, d'un euro symbolique,
 - En ce qui concerne les parcelles appartenant aux conjoints SCHULTHEISS, d'un euro symbolique,

- DECIDE de requérir l'office notarial de ST JEAN PIED DE PORT (64220), 18 avenue Renaud à l'effet d'établir et de recevoir les actes authentiques de cession de ces parcelles, aux frais exclusifs de la commune de LOUHOSSOA,

- DONNE pouvoirs à Monsieur Jean Pierre HARRIET, maire de la commune de LOUHOSSOA, à l'effet de signer lesdits actes.

Fait et délibéré en Mairie de Louhossoa, le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre, les membres présents.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/08/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/08/2018



Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre HARRIET